

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	17 septembre 2009
Nombre conseillers présents	:	38	Date de l'affichage du procès-verbal	28 septembre 2009
dont : conseillers titulaires	:	35		
conseillers suppléants	:	3		

L'an deux mil neuf, le vingt trois septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean Luc, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean Claude, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, LAIDET Serge, VOISIN René, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : MM. MABIRE René, PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), MARTINE Emmanuel (suppléant FLAMBARD Geneviève), PATRIX Hubert (suppléant LECAILLON Alain).

Absents excusés : Mme et MM. DESPLANQUES Alain, CANDONI Pierre, OESTEREICH Michel, BROQUET Patrick, SCELLE Gilbert, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, GODEY Laurie, MOUCHEL Fabrice, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, TARDIF Thierry

Secrétaire de séance : Mme Caroline MABIRE

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2009.

Compte-rendu délégations

Délégations au Président :

- Base nautique de Portbail
 - o Mission SPS : Mesnil System pour 3 540 € HT
 - o Mission contrôle technique : Bureau Veritas pour 4 680 € HT
- Travaux modification parcours école golf :
 - o Mission SPS : Hag System pour 1 400 € HT
- Travaux de rénovation et extension du pôle jeunesse (montants HT)

1	VRD	MESLIN	32 722.89
2	Gros œuvre	EUSTACHE	152 929.04
3	Charpente, bardage	AMC FOLLIOU	94 222.14
4	Couverture	GORREGUES	55 015.12
5	Étanchéité	C2L	7 699.17
6	Menuiseries extérieures	AMC FOLLIOU	53 673.52
7	Menuiseries intérieures	LEPETIT	35 129.04
8	Plâtrerie sèche, isolation	LELUAN MAP	71 704.80
9	Chauffage, plomberie, sanitaires	LEBOUCHER	103 959.83
10	Electricité	LEFEVRE	45 227.79
11	Peinture	LEFEVRE	16 913.55
12	Revêtements de sols	LEPERE	13 256.60
13	Carrelage, faïence	FAUTRAT	13 989.06
15	Équipement cuisine	SOVICLIM	13 485.00

- Droit de Prémption Urbain : non exercé sur la parcelle cadastrée AI 118 sur la zone du Pont Rose à Barneville-Carteret

Délégations au Bureau Communautaire :

- Travaux aires de sécurisation 2009/2010 : entreprise Quenault pour 46 816.13 € TTC
- Modification parcours école du golf :
 - lot n° 1 – terrassement, implantation : entreprise Art Dan, pour 82 585.93 € HT
 - lot n° 2 – arrosage : entreprise SIREV pour 8 240.30 € HT

1. TERRAIN BASE ACTIVITES NAUTIQUES PORTBAIL

M. le Président informe le Conseil Communautaire que, lors de sa séance du 08 septembre 2009, le conseil municipal de Portbail a décidé de céder le terrain sur lequel sera implantée la future base d'activités nautiques à la Communauté de Communes pour l'euro symbolique, sous réserve que le permis de construire soit accordé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- prend acte de la décision de la commune de Portbail de céder le terrain cadastré section AC n° 18 à la Communauté de Communes pour l'euro symbolique,
- autorise M. le Président à signer tous les actes et pièces correspondants,
- autorise M. le Président à régler les frais notariés et de bornage,
- décide de retenir la SCP Bleicher et Laurent pour cette transaction.

2. MAITRISE D'ŒUVRE GENDARMERIE - COMPOSITION COMITE ET INDEMNITES

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 16 juin dernier, le Conseil a décidé de recourir, pour le choix du maître d'œuvre chargé de la construction de la nouvelle gendarmerie, à une procédure adaptée avec remise d'une intention architecturale.

Il convient de déterminer la composition du comité chargé de choisir l'architecte ainsi que l'indemnité à verser aux deux participants non retenus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, sur proposition du Bureau :

- désigne les membres du comité comme suit :
 - o M. le Président de la Communauté de Communes
 - o 2 conseillers communautaires : MM. Alain Desplanques et Gérard De la Fourrière
 - o 1 représentant de la Gendarmerie Nationale
 - o 1 représentant du CAUE
- fixe le montant de l'indemnité à 2 500 € HT
- autorise M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu par le Comité.

3. **MOTION PROJET EOLIEN OFFSHORE**

M. le Président présente le projet de motion à l'encontre du projet d'implantation du parc éolien offshore des Grunes :

« *Considérant les enjeux paysagers, économiques et touristiques mis en péril par les projets de parcs éoliens en mer, la Communauté de Communes de la Côte des Isles émet un avis défavorable à de telles réalisations ; elle soutient l'action des pêcheurs représentés par leurs organisations professionnelles et par l'Association Contre les Eoliennes en Mer (ACLEM).*

La Communauté de Communes préconise que la filière hydrolienne soit étudiée en liaison avec les autorités des îles anglo-normandes afin de faire émerger un projet cohérent et acceptable par l'ensemble des acteurs »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et 2 abstentions, décide d'approuver cette motion.

4. **AVIS SUR SCOT DU PAYS DE COUTANCES**

Le Syndicat Mixte du Pays de Coutances a saisi la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour avis sur le projet de SCoT du Centre Manche Ouest, arrêté le 12 juin 2009.

M. le Président présente les principales orientations développées dans le PADD et confortées par le document d'orientations générales (DOG) du SCoT du centre Manche.

1^{ère} partie – garantir les grands équilibres écologiques et le respect des unités paysagères :

Cette partie du DOG concerne en particulier les 4 thématiques suivantes :

- a. *Agriculture : concilier le maintien d'une agriculture productive et la protection de l'environnement*
- b. *préservation de la biodiversité*
- c. *protection de la ressource en eau*
- d. *littoral : rechercher une gestion concertée de la bande côtière*

Le SCOT détermine la délimitation des espaces proches du rivage.

Le SCOT définit les entités urbaines

- 5 pôles de développement littoraux, destinés à un développement important
- Les villages et agglomérations dans les E.P.R
- Les villages et agglomérations hors des E.P.R

Il définit également les critères permettant d'apprécier l'extension limitée de l'urbanisation dans les EPR. Le SCOT détermine les zones d'activités littorales exigeant la proximité immédiate de l'eau et justifiant une implantation dans les E.P.R. Il prévoit également la préservation du trait de côte, la gestion des accès à la mer, et la préservation des espaces remarquables.

2^{ème} partie : vers un développement de l'habitat équilibré et durable

- a. *tenir compte de la capacité d'accueil des territoires*
- b. *assurer un développement équilibré et solidaire, en confortant la ville centre et les pôles d'équilibre*
- c. *développement des communes littorales*
- d. *lutte contre l'étalement urbain, par l'utilisation économe du sol*
- e. *Favoriser une offre de commerces services et équipements dense et accessible*
- f. *dynamisation des réseaux de transport*

3^{ème} partie : assurer le dynamisme du tissu économique en favorisant synergies et complémentarités entre secteurs

- a. *soutenir la production primaire et la transformation agro-industrielle*
- b. *offrir des zones d'activité attractives*
- c. *accueillir les résidents balnéaires et visiteurs de passage*
- d. *promouvoir l'économie liée aux énergies renouvelables...*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 28 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, émet un avis favorable au projet de SCoT du Pays de Coutances.

5. AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté au conseil communautaire du mois prochain. M. le Président précise aux délégués communautaires que le dossier du plan régional de la qualité de l'air est téléchargeable sur le site de la Région www.region-basse-normandie.fr, index « être une éco-région », rubrique environnement + Air ou que ces documents peuvent être consultés à la Communauté de Communes.

6. VENTE TERRAIN SAINT MAURICE EN COTENTIN

M. le Président fait part d'une demande d'acquisition par M. André Mellet d'un terrain situé à St Maurice en Cotentin à proximité du logement de la Mahauderie, cadastré section B 187 et d'une superficie de 2 100 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à vendre la parcelle cadastrée section B 187 à M. André Mellet pour un montant de 1 500 €
- autorise M. le Président à signer tous les actes et pièces correspondants
- décide de retenir la SCP Bleicher et Laurent pour cette transaction.

7. GOLF - AVENANT MARCHE MAITRISE D'OEUVRE

M. le Président présente la 1^{ère} tranche travaux correspondant à la modification du parcours école du golf ainsi que le projet d'avenant correspondant d'un montant de 15 839.20 € HT, soit 9.2 % de la masse globale des honoraires prévus pour l'ensemble du dossier. Il indique que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21 septembre 2009, a émis un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec M. Berthet.

8. APPEL A PROJETS « ECOLES COMMUNICANTES »

M. le Président présente l'appel à projet « Ecoles Communicantes » lancé par le Syndicat Mixte Manche Numérique auprès des communautés de communes membres, pour le développement des usages numériques.

Cette opération concerne les communes dont les groupes scolaires se sont inscrits au programme « Ecole Numérique Rurale » lancé par l'Education Nationale.

Il propose que la Communauté de Communes réponde favorablement à cet appel à projets pour les groupes scolaires de Les Moitiers d'Allonne, Portbail et St Maurice en Cotentin, sur la base d'un financement d'1/3 pour le Syndicat Mixte Manche Numérique et 2/3 pour la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de répondre à l'appel à projets « Ecoles Communicantes » lancé par le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à régler les frais correspondants.

9. COMMISSION ACCESSIBILITE - DESIGNATION D'UN 4^E COLLEGE

Suite à l'installation de la commission Accessibilité du 09 septembre dernier, M. le Président propose la création d'un 4^e collège des personnes qualifiées (maximum 5 personnes).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide la création d'un 4^e collège des personnes qualifiées au sein de la commission accessibilité.

10. ETABLISSEMENT PUBLIC NUMERIQUE - TARIFS ATELIERS

M. le Président présente le planning et le contenu des ateliers informatiques sur les sites de Barneville-Carteret et Portbail. Il propose que le tarif soit de 30 € pour une session de 6 séances d'1 h 30.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe le tarif des ateliers informatiques organisés dans les deux centres multimédia à 30 € pour 6 séances d'1 h 30.

11. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Convention mise à disposition d'un agent auprès d'une association : M. le Président indique que dans le cadre du marché ADPEP 50/Francas concernant l'organisation des activités socio-éducatives, un agent de la Communauté de Communes est mis à la disposition à temps complet pour la durée du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

12. SERVICE ORDURES MENAGERES

- Modification règlement intérieur déchetterie : M. le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers présente aux délégués communautaires une proposition de modification des horaires d'ouverture des deux déchetteries, hors saison estivale. En effet, les deux déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi toute l'année et il a été constaté que pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars, ces deux établissements sont peu fréquentés les mardis et mercredis. Il suggère de revoir les horaires d'ouverture comme suit :

- Période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre) : aucun changement
- Période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars) :
 - . déchetterie de Portbail : fermeture le mardi
 - . déchetterie de Les Moitiers d'Allonne : fermeture le mercredi

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- décide de modifier les jours d'ouverture des deux déchetteries
- décide d'intégrer ses nouveaux horaires au règlement intérieur des déchetteries et leur application à compter du 1^{er} octobre 2009.

- Assistance à maître d'ouvrage pour travaux déchetteries : M. le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers fait part au Conseil de la nécessité de procéder à des travaux de réfection du local gardien de la déchetterie de Les Moitiers d'Allonne, à la mise aux normes des deux locaux Déchets Dangereux des Ménages (DDM) et à la remise en état le quai de transfert de Portbail. Il propose que la Communauté de Communes puisse être assistée pour cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise M. le Président à lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux à réaliser sur les deux déchetteries du territoire dans le cadre de la procédure adaptée.

- Facturation bacs ordures ménagères : M. le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers informe les délégués que la distribution des bacs individuels se poursuit sur le territoire. Il indique que le service a été confronté à la disparition d'un bac après une mutation immobilière alors que la convention de mise à disposition prévoit que ce matériel reste propriété de la Communauté de Communes. Lors de sa séance du 17 septembre dernier, la commission a proposé que dans ce cas, en cas de non-restitution d'un bac, la Communauté de Communes facture à l'ancien propriétaire la valeur du bac, y compris les frais de distribution, soit un montant de 50 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de facturer à hauteur de 50 €, lors de la non-présentation d'un bac après une mutation immobilière.

- Admissions en non-valeur : M. le Président fait part au conseil communautaire de la nécessité d'admettre en non-valeur les redevances ordures ménagères 2005, 2006, 2007 et 2008 suivantes :

2005.....	768.00 €
2006.....	939.00 €
2007.....	508.25 €
2008.....	<u>141.00 €</u>
Total.....	2 356.25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord à l'admission en non-valeur des redevances ordures ménagères ci-dessus.

13. SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

- Tarifs produits : M. le Président présente deux produits destinés à être vendus à la boutique du site touristique de Fierville les Mines et propose de fixer leur prix comme suit :
 - Livre M. Barros « la Côte des Isles au cœur de la Tourmente » : 25 €
 - Livre M. Lesage « le P'tit Beda » : 14.50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retenir les prix ci-dessus.

- Décision modificative budgétaire n° 1 : M. le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de remplacer l'unité centrale informatique du Moulin ; afin de régler cette dépense, il propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	700.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	700.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage	700.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	700.00 €	0.00 €
Total	700.00 €	700.00 €

Total Général

0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n° 1 du budget site touristique de Fierville les Mines 2009.

14. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président fait part des remerciements de M. Hamelin, Président de l'USP quant à la mise à disposition d'un local et de mobilier pour son animateur dans les locaux situés 26 rue Asselin à Portbail.

- Invitations réunions :

- 30/09 et 01/10 : 6^e assises de l'assainissement non collectif à Evreux
M. le Président rappelle que cette invitation a été transmise à toute les communes.
- 30/09 et 01/10 : Colloque Mareclean à Granville où sera abordé le thème de la « dégradation des eaux littorales et temps de pluie : les solutions pour une gestion active et une prévention durable »
- 16/10 - 14 h 30 - siège : point sur contrat de territoire avec le Conseil Général pour les actions 2009-2010.
- 20/10 - 14 h - siège : étude offre globale de formation

- Difficultés monde rural : au vu des difficultés que rencontrent actuellement les agriculteurs et le monde rural, M. Daniel Mellet souhaite que la Communauté de Communes manifeste son soutien. Sur proposition de plusieurs délégués communautaires, une motion de soutien va être rédigée dans ce sens et adressée à M. le Président du Conseil Général et à M. le Député de l'arrondissement.

- Privatisation de la Poste : M. Eugène Vrac souhaite également la rédaction d'une motion de soutien concernant la situation de la Poste. M. Le Président rappelle les accords départementaux et indique que les bureaux de poste de Portbail et Barneville-Carteret ne sont pas concernés.

M. Jean-Luc Boussard souhaite que les problèmes rencontrés par les agriculteurs et les personnels de la Poste ne soient pas confondus. La détresse du monde rural lui semble prioritaire.

M. le Président indique que le conseil communautaire va se poursuivre à huis clos et invite le public et la presse locale à se retirer.

La séance est levée à 23 h 30